

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,
JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES,
20 centimes par ligne.

On s'abonne
au bureau du journal, rue
du Pol-d'Or, N° 622, et chez
Messieurs les Directeurs
Postes.



AFFAIRE DE HANOVRE.

On écrit de Francfort, le 11 juillet :

Dans la séance du 26 avril dernier, la diète germanique avait reçu la proposition suivante de la part du roi de Bavière :

« La haute diète déclare au roi de Hanovre, qu'indépendamment des rapports de droits matériels, elle trouve que le monarque n'a pas observé dans ses procédés relativement à l'abolition de la Constitution de 1835, le 56^{me} article de l'acte final de Vienne, dont les membres de la confédération se sont mutuellement garanti le maintien. La continuation de la marche défectueuse que l'on suit en Hanovre, par rapport à l'état formel du droit constitutionnel, fournissant des armes aux adversaires du principe monarchique, la diète y voit une raison de plus de s'empresser de recommander au roi de Hanovre le maintien de cet état formel de droit, ou du moins l'observation des formes constitutionnelles pour le cas où des changements seraient considérés comme nécessaires. »

» Le ministre de Bade a déclaré qu'il avait l'ordre de proposer la nomination d'une commission chargée d'examiner jusqu'à quel point la manière d'agir du roi de Hanovre à l'égard des affaires constitutionnelles de ce pays, était conforme aux dispositions de l'art. 56 de l'acte final, et les mesures que la diète n'aurait pas seulement le droit, mais qu'elle serait même tenue de prendre à ce sujet.

» Avant d'adopter une résolution, la diète a cru devoir inviter le gouvernement hanovrien à faire connaître s'il était possible, dans un délai de quatre semaines au plus, son opinion sur ces propositions.

» Le 15 du mois dernier, le roi de Hanovre a satisfait au vœu de la diète, en lui transmettant un long mémoire. Le roi, est-il dit dans ce document, espère avoir procuré par là à la diète, l'occasion de se convaincre que S. M. n'a en aucune manière porté atteinte aux lois fédératives. C'est dans le but de tranquilliser à cet égard ses confédérés, que S. M. a répondu au désir qu'ils lui avaient manifesté, et non pas parce qu'il reconnaît la diète comme compétente pour s'immiscer dans cette affaire.

» Après un exposé de la source révolutionnaire de la constitution de 1835, le mémoire reproduit tous les griefs connus depuis longtemps contre plusieurs dispositions de cette constitution elle-même. Ces dispositions, aux yeux du roi, portaient atteinte à ses droits de souveraineté et à ses droits privés comme agnat du roi précédent.

» Le Mémoire résume ainsi l'opinion du roi, relativement à l'affaire en question : 1° S. M. ne saurait en conscience promettre sur sa parole royale le maintien inviolable de la constitution de 1835; 2° S. M. est convaincue que niles principes généraux de droit public, ni la législation de la confédération germanique ne mettent obstacle à son droit de supprimer cette constitution et en outre l'exercice de ce droit fondé sur la plénitude de sa puissance, a été le seul moyen d'éviter le préjudice qui résultait pour le pays, du maintien légal de la constitution. Enfin, le roi de Hanovre établit que la diète aurait d'autant moins de raison, en supposant même qu'elle en eût le droit, d'intervenir dans cette question que les états du pays, actuellement convoqués en vertu de la constitution de 1819 remise en vigueur par S. M., ont reconnu leur propre compétence et la légalité des actes du gouvernement.

» Reste à savoir maintenant le parti que prendra la Diète.

ANGLETERRE. — Londres, le 16 juillet.

A Londres, il y a eu samedi un meeting de la convention nationale, où le refus de la chambre des communes de se réunir en comité, pour examiner la pétition appuyée par M. Attwood, a donné lieu à l'adoption des résolutions suivantes :

Que la chambre des communes ayant refusé ce comité, il est inutile d'attendre d'elle le redressement des griefs; que le peuple ne travaillera plus après le 12 août prochain et jusqu'à ce

Feuilleton.

LE JEUNE HOMME PALE.

Amor et melle et felle est fecundissimus.
PLAUTE.
L'amour est la source des plus grands plaisirs et des plus grandes peines.

— Dix heures bientôt, et pas encore habillée ! mais dépêchez-vous donc, Louise !

Et elle tournait avec impatience le riche bracelet dont son bras était entouré, en ouvrant et fermant alternativement le riche agrafe. A la voir ainsi empressée et toute tremblante, qui n'eût attribué cette émotion d'enfant à l'attente de la fête ? Qui n'eût cru voir une naïve coquette se réfléchir dans cet œil bleu et clair qui souriait si doucement au miroir ? Qui eût pensé que ce front si épanoui sous de frais camélias pouvait porter autre chose que des fleurs ?... Et pourtant, à en croire ses amies, il n'en était pas ainsi. Il y avait, disaient-elles, un jeune homme devant lequel tout ce charmant entourage de Marie disparaissait. La veille même, au bal de l'ambassadeur d'Espagne, elles en avaient long-temps parlé avec des signes mystérieux et des rires moqueurs.

— Voyez donc, disait l'une, elle ne danse qu'avec lui.

— Mais quel est ce M. Arthur ? demandait une autre.

— Un journaliste, je crois.

— Oh ! mon Dieu !... et mademoiselle de Beaugency peut aimer un pareil homme ?

— C'est une républicaine !... Elle me disait hier que nous n'en étions plus à l'aristocratie de naissance, et qu'il était temps que celle du talent lui succédât.

— Quelle phrase de journal !

Et les amies riaient en haussant les épaules.

Tout ce qu'elles disaient ainsi pourtant était vrai. Mademoiselle de Beaugency aimait Arthur Aubert. Elevée dans un pensionnat, loin des hautes inspirations de sa famille, Marie avait puisé dans ses rêveries et dans ses

qu'on lui ait garanti le droit d'élire des membres du parlement qui protégeraient son travail.

— Une lettre de New-Castle représente cette ville comme étant dans un état d'agitation alarmant. Depuis quelques jours des attroupemens nombreux s'y réunissent le soir. Les affaires y sont dans une stagnation complète. Tous les ouvriers se munissent d'armes, et se préparent à une collision. Sunderland est dans le même état et les habitans des villages voisins se sont joints à ceux de cette ville.

Le New-Castle Chronicle attribue cette agitation à l'arrestation de plusieurs meneurs chartistes à Birmingham, et de Herney à Bedlington. Mais ce journal représente la situation de cette ville sous un aspect moins sombre.

Le chartiste Vincent, qui est libre sous caution, a annoncé qu'il parlerait dans un meeting qui a lieu dimanche prochain à Bristol. Pendant la semaine il a fait des lectures à ses prosélytes. Il y représente les chartistes qui ont été arrêtés comme des martyrs. Il excite le peuple à adopter tous les moyens possibles d'embarrasser le gouvernement, en faisant un mouvement contre les banques, en s'abstenant de l'usage de tous les objets frappés d'impôts indirects, et si on ne permet plus de réunion publique il propose d'empêcher l'entrée dans les églises, jusqu'à ce que le droit de s'assembler publiquement et d'exposer ses griefs soit accordé.

Dans un des meetings les plus nombreux qui aient eu lieu jusqu'ici à Manchester, il a été adopté, mardi, plusieurs résolutions tendant à déclarer, en opposition aux arrestations de chartistes, que leurs opérations continueraient tant qu'il en resterait six réunis.

— On apprend de Gibraltar que des ordres ont été donnés pour que la flotte anglaise de la Méditerranée se réunisse à Malte, pour se rendre ensuite immédiatement dans le Levant.

— On mande de Birmingham, en date de ce matin (mardi) :

La nuit dernière le parti chartiste a exercé une cruelle vengeance sur ceux des habitans qui sont soupçonnés d'avoir assisté les autorités à mettre un terme aux désordres commis récemment par les chartistes et à disperser les attroupemens. Pendant toute la journée de lundi, la ville était dans un état d'agitation. Vers midi, un crieur annonça qu'un meeting serait tenu le soir. Plus tard, une foule considérable se rassembla et fut harangée par des individus qui déjà auparavant avaient prononcé des discours, en pareille occasion.

Vers les 7 heures, une multitude innombrable qui s'était réunie hors de la ville, y entra sous le prétexte de reconduire chez eux Collins et Lovett qui, dans la journée, avaient été mis en liberté, les cautions requises ayant été fournies.

A 9 heures cette bande immense se mit à piller les magasins et boutiques de ceux qui étaient réputés hostiles aux chartistes. Le feu fut mis à plusieurs maisons, et l'œuvre de dévastation a duré jusqu'à minuit; tout fut détruit, et le pillage allait son train avec le plus grand calme. Il paraît que les mesures de répression étaient insuffisantes et que la force militaire n'a pu empêcher de plus grands maheurs et seulement long-temps après le commencement des troubles. Dans tous les bureaux du gouvernement, les fenêtres ont été brisées, et c'est avec la plus grande peine que la police est parvenue à repousser les assaillans. Cependant on a pu se rendre maître des incendies vers une heure du matin. Plus de douze maisons ont souffert et ont été dévastées et pillées. 50 perturbateurs ont été arrêtés. Au point du jour, les troupes sont rentrées dans leurs quartiers.

Un Post-Scriptum daté 8 heures du matin, porte : « Les troupes sont rappelées sous les armes et font des patrouilles dans les rues. Deux maisons ont été réduites en cendres la nuit dernière, et dans les rues on a brûlé une grande quantité d'objets d'ameublement et de marchandises. »

FRANCE. — Paris, le 17 Juillet.

La reine des Français vient d'envoyer à l'église d'Alger un magnifique tableau de l'Assomption de la Vierge; ce tableau a

lectures solitaires une exaltation qui, en la défendant des triviales erreurs, pouvait la jeter dans de dangereuses imprudences; plaçant peut-être trop haut le bonheur, elle ne pouvait se résigner à une de ces existences où le lendemain se traîne semblable à la veille, dont toutes les époques ne se datent qu'avec des chiffres, et où l'impression ne laisse jamais un souvenir. Déjà elle avait bien des fois tressailli douloureusement au toucher de cœurs froids et incrédules; mais elle aimait mieux sa vie entremêlée de froissements de telles espérances que les joies vides de ceux qui l'entouraient; elle marchait confiante au-devant de son rêve, présentant son ame toute nue à l'avenir, plaignant ces gens qui s'enveloppent d'indifférence comme d'un manteau contre la douleur, et qui aiment mieux n'être jamais caressés d'un rayon de soleil que de s'exposer à une goutte de pluie.

Il y a pour ceux auxquels le monde n'a point été la foi dès la première enfance un âge de facile admiration pour toute chose; non qu'ils ne comprennent le beau réel, mais parce que la beauté morale que leur ame porte en elle se reflète alors sur tout comme un rayon de soleil donnant l'éclat du diamant au verre le plus grossier. Epoque pleine de doux enchantemens où nous nous passionnons à la lecture d'un mauvais drame, où nous croyons pleurer d'amères larmes sur le roman que nos yeux parcourent, tandis qu'elles ne tombent que sur celui qui est écrit au fond de notre cœur. C'est à cet âge que la jeune fille vient s'accouder à sa fenêtre pour écouter les bruits harmonieux du soir. C'est alors qu'elle se met à regarder dans son avenir, à songer à celui qu'elle doit aimer. Et puis, le lendemain, pleine de ses espérances, elle cherche dans la foule celui qu'elle a vu la veille, et, s'il se trouve sur sa route une figure répondant à son rêve, son cœur cède, sa vie est décidée.

C'était là ce qui était arrivé à Marie; après avoir songé d'un ange, elle avait vu Arthur, qui avait un front pâle, des yeux pensifs, une voix douce; et elle s'était sentie troublée jusqu'au fond de l'ame. Dès lors, son regard n'avait plus quitté le jeune homme; elle avait observé ses moindres actions. Au bal, elle avait remarqué qu'il commettait sans cesse des distractions qui annoncent une ame occupée plus haut; à la campagne, elle l'avait vu fuir les danses et s'asseoir à l'écart, l'œil fixé sur un livre; mais le vent seul en tournait les feuillets, comme si les pensées d'Arthur, n'eussent trouvé de sympathies dans aucune pensée humaine... Puis, il était pauvre, et l'on avait dit devant Marie que c'était un jeune homme d'une haute intelligence,

sept pieds de hauteur sur une largeur de cinq pieds. Le roi, de son côté, a envoyé un tableau représentant le rachat des captifs par les Moines de la Merci en 1757; de plus un ornement en drap d'or, quatre calices, des burettes en argent, plusieurs boîtes à saintes huiles, des chandeliers, un crucifix, etc., etc. M. Dupuch a reçu, en outre, un pupitre en bronze doré dont le travail est très-remarquable.

— On annonce que le duc d'Orléans doit quitter Paris dans les premiers jours d'août pour se rendre à Bordeaux. De là S. A. R. ira s'embarquer à Marseille pour faire une tournée dans les possessions françaises du nord de l'Afrique.

— A midi un quart, M. le comte d'Apponi, ambassadeur d'Autriche, a eu une conférence avec Ahmed-Fethy-Pacha, à l'ambassade ottomane, rue des Champs-Élysées. Hier, dans la soirée, M. l'ambassadeur de la Porte a aussi reçu de nombreuses visites de la part de plusieurs hommes politiques ou membres du corps diplomatique à Paris.

— La chambre des pairs a adopté hier la loi sur l'effectif de la garde municipale de Paris.

— Un vif débat s'est élevé hier à la chambre des députés, sur la question de savoir si le projet de loi sur les sucres serait mis en discussion. L'ajournement a été prononcé à une faible majorité. Le ministère a été en butte à des interpellations très-véhémentes. On lui a demandé si la dépêche télégraphique adressée à Bordeaux exprimait la pensée du gouvernement; il a répondu: oui. On lui a contesté le droit de dégrever les sucres coloniaux par ordonnance, on lui a reproché de sacrifier à l'émeute les intérêts des producteurs indigènes, les droits de la chambre et sa propre autorité.

— Il a été frappé depuis quelques jours des médailles à la Monnaie. Soixante médailles en or, trois cents en argent et une plus grande quantité en bronze. Elles sont toutes destinées aux exposans des produits de l'industrie que le jury désignera au ministre du commerce.

— Depuis hier lundi les troupes qui forment la garnison de Paris ont cessé d'être consignées, et les postes ont été réduits à leur contingent ordinaire.

— Le camp de Fontainebleau sera composé cette année de 10,000 hommes et 4,000 chevaux. Il commencera le 15 août et ne sera levé que le 15 octobre.

— On nous écrit de Toulon, 11 juillet :

Après plusieurs tentatives infructueuses, le gouvernement paraît avoir renoncé à l'espoir d'obtenir satisfaction de la part de la république Argentine par les voies pacifiques. En conséquence, les ordres nécessaires viennent d'être donnés afin que l'escadre que commande M. le contre-amiral Leblanc soit renforcée avec toute la promptitude possible. (Messager.)

— Quelques lettres de Grèce et d'Odessa annoncent que la Russie fait d'immenses armemens et qu'elle prépare dans ses ports de la mer Noire un corps de débarquement considérable pour exploiter toutes les complications qui pourraient surgir de la mort du sultan.

Paris a déjà repris sa physionomie insouciant : les gardes nationaux des 11^e, 12 et 13^e arrondissemens, dont le service avait été doublé pendant le procès des accusés de mai, commencent à se remettre de leurs fatigues et à goûter les douceurs du foyer domestique. Les postes sont de nouveau réduits à leur contingent habituel et les troupes de la garnison ont cessé d'être consignées; hier et aujourd'hui, les barrières étaient encombrées de buveurs en uniforme qui épuisaient en joyeuses libations les économies forcées des dernières semaines.

La grande nouvelle qui occupe quelque peu les Parisiens, cette race de papillons légers et folâtres, c'est la mort du sultan Mahmoud aura eu le privilège et l'honneur de fixer l'attention publique, deux grands jours entiers! C'est à ne pas y croire, par le temps d'indifférentisme qui court; et il y aurait vraiment de quoi consoler l'ombre du *consin de la lune*, si quelque chose hélas! nous pouvait dédommager de la perte de la vie.

Cette mort au reste, a mis en émoi les têtes besoigneuses des

auquel les moyens de réussite avaient seuls manqué. Alors elle s'était mise à le regarder comme un de ces génies refoulés par leur siècle et se débattant dans une silencieuse torture. Elle avait songé combien il serait doux pour une femme d'appuyer sur son épaule cette tête lourde de pensées, et elle s'était dit qu'elle voulait être cette femme. Comment en eût-il été autrement? elle avait dix-huit ans, et l'expérience ne lui avait pas encore appris le doute.

Aussi, quand l'œil noir d'Arthur s'abaissa plus doux et moins triste sur elle, lui sembla-t-il qu'elle n'avait plus rien à demander au ciel.

Le jeune homme ne tarda pas à la deviner, et tous deux s'entendirent.

Chaque jour Marie le voyait et l'aimait d'avantage. Ce soir même il devait venir au bal pour lequel elle était parée; il le lui avait promis la veille, elle allait le voir.

Maintenant vous comprenez pourquoi elle était si impatiente d'arriver à cette fête; pourquoi elle avait grondé Louise!

II.

Neuf heures sonnaient, et la bienséance ne permettait pas de se présenter si tôt à la fête. Arthur était assis près du feu, non plus avec cette attitude pensive, ce regard distrait qu'il ne prenait que comme dernière pièce de sa toilette, mais avec l'air d'impatient ennui d'un homme qui attend quelque chose de plus important que l'heure d'un bal. Raymond Perrier entra.

Arthur et Raymond étaient entrés à la même époque dans la carrière littéraire, tous deux ignorés et sans protection. Sentant qu'il n'avait d'abord à espérer que l'appui l'un de l'autre, ils s'étaient rapprochés par instinct, et la ressemblance de leur position les avait amenés à une aussi grande familiarité que l'eût pu faire une sympathie d'idée. Raymond Perrier était un de ces hommes qui, au lieu de lutter contre l'abjection morale à laquelle de faibles circonstances les entraînent, se mettent toute de suite à l'aise dans leur dégradation et s'abritent à elle comme d'autres s'abritent à l'hypocrisie. Il calculait tout haut sa conscience avec une naïve impudeur, et rejetait ouvertement tout sentiment qui ne devait produire que des zéros à la masse des bénéfices positifs. Quant à Arthur, sans avoir l'ame plus élevée, il se montrait moins franc dans l'expression de ses desirs; aussi sa liaison avec Raymond lui était-elle un embarras; il souffrait chaque fois que celui-ci, avec une bonhomie toute bienveillante et sans songer à le blâmer, lui dévoilait

politiques français : il n'est pas jusqu'aux hommes d'état du *Charivari* qui ne se permettent, au sujet de cet événement, de faire leurs réserves et leurs conjectures. Voici ce qu'on en disait dans quelques salons diplomatiques.

On prétendait que l'amiral Roussin avait écrit à son gouvernement pour lui adresser des plaintes sur la conduite de l'ambassadeur d'Angleterre. Lord Ponsonby serait représenté dans cette dépêche comme le principal moteur de la guerre de Syrie et comme travaillant à contrecarrer toutes les dépêches de l'amiral Roussin, dans le but d'annuler son influence et de prendre le pas sur lui : cependant lord Palmerston proclamait ces jours derniers, à la tribune de la chambre des communes que les deux gouvernements voulaient et devaient travailler de concert à la pacification de l'Orient. On en conclut que la mort du sultan pourrait bien apporter un changement dans le personnel diplomatique.

Voici quelques nouveaux renseignements qui nous sont parvenus sur cette mort. C'est le 30 juin que Mahmoud a succombé aux atteintes d'une violente hémoptysie, dans le kiosque de Tchamlidja (rive asiatique du Bosphore). Avant de mourir, il a convoqué près de lui tous les grands de l'état, ceux du moins qui partageaient sa manière de voir, et il les a adjurés, dans les termes les plus touchants, de protéger son jeune fils, et de servir de tous leurs efforts l'accomplissement de son œuvre inachevée, la régénération musulmane.

Tous ont promis, sous la foi du serment, d'aider à la continuation de cette tâche; et tous, ils ont juré de servir son fils avec fidélité. Le sultan alors les a remerciés, puis il a ordonné la libération de tous les malheureux emprisonnés pour dettes, ainsi que des condamnés pour cause politique; il s'est engagé en outre à rembourser les dettes des premiers.

Quelques personnes prétendent que le poison n'a pas été étranger à la fin prématurée du sultan, mais c'est là sans aucun doute un bruit qui autorise seul le souvenir des événements qui accompagnent d'ordinaire l'avènement d'un nouveau souverain, en Orient; et en effet, Mahmoud, le plus terrible ennemi de ces farouches jannissaires qui faisaient et défaisaient les sultans, Mahmoud est depuis longues années le seul empereur mort d'une mort naturelle.

Son fils aîné, Abdul-Medjid, âgé seulement de 17 ans, a été déclaré majeur par le divan et proclamé empereur. Les Turcs, sont majeurs à 16 ans pour les actes de la vie civile, mais la majorité pour succéder au trône est fixée à 25 ans, c'est ce qui explique pourquoi il a fallu que le divan déclarât majeure le jeune sultan.

Un conseil de régence lui sera adjoint. On dit que les deux gendres de Mahmoud en feront partie; on cite également Hestrew pacha, ennemi juré des Russes, et partisan chaleureux de l'alliance anglo-française. Voici qu'elle serait, présume-t-on, la composition du futur cabinet : Reschid pacha aux affaires étrangères, Hafiz pacha à la guerre, Ahmed-Fethi pacha, à l'intérieur, Moustapha pacha aux finances, Noury-Effendi au commerce, Tahir pacha à la marine.

HOLLANDE.

(Journaux du 18 juillet.)

On dit que, d'après la nouvelle loi fondamentale, les membres de la 2^e chambre seront nommés directement par les électeurs.

Seront électeurs, qu'ils possèdent ou non des propriétés, les membres de la haute-cour, des cours provinciales et des tribunaux, ainsi que les avocats-général et les procureurs qui y sont attachés, les membres des tribunaux d'arrondissement, les procureurs du roi, leurs substitués et leurs greffiers, les juges de canton, leurs suppléants et leurs greffiers, les prêtres de toutes les religions, les docteurs en droit et en médecine, les avoués, les officiers de l'armée de terre et de la marine, et enfin toutes les personnes qui paieront une certaine somme de contributions.

Nous voyons dans le *Rotterdamse courant* que le prince de Canino, Lucien Bonaparte, se trouve depuis quelques jours à Rotterdam où il est logé au *New-Bath Hôtel*. Ce prince a le projet de séjourner pendant quelque temps en Hollande.

Le *Journal de La Haye* raconte très-longuement le voyage à travers la Hollande du prince héritaire d'Orange et de sa jeune épouse. Voici ce qu'il dit de leur arrivée à La Haye :

« Hier, après-midi, LL. AA. RR. le prince et la princesse d'Orange, accompagnés des princes leurs fils et la princesse Sophie, se sont portés à la rencontre de LL. AA. RR. Le palais Bois avait été élégamment décoré à cette occasion; le vestibule entr'autres était orné d'une profusion de vases de fleurs. Une garde d'honneur, prise dans le corps des grenadiers, était postée à l'entrée des cours du palais et la musique de ce corps a exé-

cuté une brillante sérénade devant le palais. L'auguste couple est arrivé vers trois heures de l'après-midi, et aussitôt S. M. le roi est sorti du palais et a embrassé avec la plus grande effusion, d'abord la princesse et puis le prince. Cette première entrevue a présenté le spectacle le plus touchant en présence d'une foule nombreuse, accourue de La Haye, pour témoigner à la famille royale, ainsi reuie, sa vénération, son amour et son allégresse de l'heureux événement qui comble aujourd'hui tous ses vœux.

« Aujourd'hui à deux heures, l'auguste couple a fait son entrée solennelle en cette résidence, et au milieu d'une immense foule de populations qui ont salué le brillant cortège de leurs acclamations longtemps prolongées. Toute la ville a mis ses habits de fête, les bâtiments publics sont pavoisés et des drapeaux flottent aux croisées des principales rues, tandis que celles par où le cortège passe sont richement décorées; enfin, partout on remarque de nombreux préparatifs pour une illumination qui doit avoir lieu ce soir et qui promet d'être des plus brillantes, favorisée qu'elle sera comme tout l'annonce d'un temps superbe.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 18 juillet.

Le roi, la reine et leur suite sont partis hier soir, à 5 heures, pour Paris. Le roi s'était rendu du château de Laeken à la chaussée d'Anderlecht, où la reine, partie de Bruxelles, accompagnée de Mme. de Beaufort, est allée le rejoindre.

M. le général D'Hane de Steenhuy, M. le comte d'Arsocht, et M. Van Praet, secrétaire du roi, accompagnent dans leur voyage le roi et la reine qui sont attendus à Neuilly pour ce soir.

On se rappelle qu'il y a quelques semaines le comte Delannoy perdit un de ses meilleurs chevaux de course, lorsque son domestique voulant exécuter un pari de courir avec ce cheval en 10 minutes, de la porte de Namur à Boitsfort, le confia à un tiers, et lorsque le cheval, allant s'abattre contre une vigile en descendant la Montagne d'Ixelle, tomba mort sur le coup; par suite de ce malheur, le propriétaire de la vigile a cité devant le tribunal le comte Delannoy et son domestique pour avoir 145 fr. de dommages-intérêts. M. le comte, à son tour, a cité le domestique, pour le faire condamner à payer le prix du cheval qu'il a fixé à 10,000 fr.

Hier matin l'affaire a été plaidée à la 2^e chambre. M. le comte a soutenu qu'il n'est nullement responsable du malheur, puisqu'il n'a pas été occasionné par son domestique, mais par un inconnu qui, à son insçu, s'était emparé du cheval; il a demandé la contrainte par corps contre son domestique, bien résolu, a-t-il été dit, de faire mettre l'infidèle serviteur en prison, pour donner un exemple à ses compagnons. Le tribunal a remis le prononcé à un autre jour.

Le nommé J. Lyse, condamné pour incendie, qui a obtenu grâce de la peine de mort par arrêté royal du 9 juillet et dont la peine a été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité, a été exposé hier sur la Grand-Place au regard du public. Pendant que cette exposition avait lieu, l'huissier de Broot a appréhendé au corps un Français, poursuivi pour dettes, lequel se trouvait sur la place.

Bruxelles, le 18 juillet. — (5 heures). — Les cours restent à peu de chose près comme la veille, avec peu d'affaires.

Fonds de l'Etat : Dette active 2 1/2 p. c. 55 3/4, 5 p. c. 101 5/8 P. 4 p. c. 91 7/8 P., 5 p. c. 79 5/8 A. Société Générale titres en nom R. 765, certificats au porteur émission de Paris 1650; Société de Mutualité 1651 25 (105 1/8) A., Banque de Belgique 750 (75) A., Société de commerce 1180 (118) P.

L'actif espagnol, soutenu par la hausse de Paris était demandé, mais il n'y avait point de vendeurs au-dessous de 18 1/2 coté A.

Anvers, deux heures 3/4. — Par Voie Télégraphique. — Ardoin 18 7/16 1/2

LIÈGE, LE 19 JUILLET.

L'arrêt de la cour des pairs a trouvé des censeurs sévères.

Les uns ont vivement blâmé l'indulgence avec laquelle on a traité la plupart de ces hommes qui ont froidement fait couler le sang de leurs concitoyens en l'honneur d'un principe dont le triomphe aurait, peut-être, ramené la terreur en France, et bouleversé de nouveau l'Europe entière, à peine remise des agitations profondes du siècle dernier; les autres ont amèrement critiqué la sévérité de la peine prononcée contre Barbès et se sont répandus en plaintes violentes contre le rétablissement de l'échafaud en matière politique.

Il nous semble qu'il y a de l'exagération dans cette double manière de voir.

La cour des pairs a voulu proportionner la peine au délit, sachant faire la part de l'entraînement aveugle qui a porté des hommes sans instruction et sans ressources à s'ériger sous la bannière d'un chef qui probablement leur avait promis d'a-

méliorer leur sort, elle ne les a considérés que comme des instruments passifs, et tout en obéissant aux devoirs rigoureux qui lui étaient imposés par la loi, elle a établi entre eux et leur chef une distinction que le bon sens et l'équité lui commandaient de faire. Tout autre tribunal en aurait agi de même à sa place.

Il est vrai que plusieurs de ces accusés avaient des antécédents défavorables. L'émeute et l'insurrection semblaient être leur élément naturel. Au premier cri jeté par l'anarchie, ils étaient prêts à prendre les armes et à porter le carnage dans tous les rangs; mais aussi ceux là ont été condamnés à des peines plus sévères, et la déportation et les travaux forcés leur ont été justement appliqués. Que fallait-il de plus? La justice humaine n'a-t-elle pas été satisfaite par ce sacrifice? Nous le croyons. L'arrêt de la cour des pairs ne porte point l'empreinte d'un jugement dicté par la passion. Il est le résultat d'une conviction basée sur des faits constatés et reconnus, et le juge le plus impartial aurait eu de la peine à porter une décision différente.

Barbès cependant a été condamné à la peine de mort. Mais ne savait-il pas d'avance qu'il jouait sa tête? Oui, il le savait, il l'a dit, il l'a répété. Aussi n'a-t-il point protesté contre l'arrêt. Mais d'autres se sont élevés contre cette condamnation capitale, et à la faveur d'une distinction entre les crimes politiques et les crimes qui n'ont pas ce caractère, ils ont cherché à démontrer que la peine était trop forte. Mais cette distinction est-elle bien juste? Voyons. Un malheureux, accablé par la misère, commet un vol. Il est condamné à une peine infamante. Après l'expiration de son crime, il sort du bagne, mais flétri par la justice des hommes, mais repoussé par la société; il cherche du travail; il n'en trouve pas; sa femme et ses enfants meurent de faim; il ne peut rien leur donner. Guidé par le désespoir, il arrête un voyageur sur une route isolée, le dépouille avec violence, et emporte son butin. Cet homme est saisi, livré à la justice, et condamné à mort. La société sanctionne cette rigueur par une approbation tacite et plaint à peine le malheureux qui tombe ainsi victime de la misère.

Mais un homme conçoit le projet de renverser le gouvernement établi; bien plus, il publie des proclamations où la spoliation et le vol sont érigés en actes de justice. Il annonce que son but est de dépouiller violemment le riche en faveur du pauvre et de bouleverser la société de fond en comble. Il n'a pas une seule pensée de reconstruction dans la tête. Il ignore avec quels éléments il lui sera possible de rebâtir un état plus conforme aux besoins de son siècle. Il n'a pour guide que quelques principes d'égalité et de liberté dont il comprend à peine la portée et qu'il lui sera impossible de réaliser dans toute leur étendue. N'importe; il leve l'étendard de l'insurrection; il appelle à son secours le meurtre et le carnage; il inonde de sang les rues d'une capitale; il porte le deuil et la désolation dans les familles; il jette la perturbation dans l'état; il frappe de stagnation le commerce et l'industrie. Et pourquoi? Pour faire triompher des doctrines que la majorité d'une nation repousse avec horreur; pour satisfaire une ambition souvent effrénée; pour accaparer un pouvoir dictatorial et faire expier à la société le tort imaginaire de ne pas avoir su apprécier son talent et ses hautes qualités.

Et cet homme, quand il échoue dans l'exécution de ses projets, on demande que la loi épargne sa tête, on le plaint, on l'admire, on lui dresse un piédestal, tandis que ses côtés, le malheureux qui tombe sous le glaive de la loi pour avoir commis un vol, provoqué par la misère, n'est plaint de personne et meurt dans l'abandon, en léguant à sa famille un nom déshonoré!

Est-ce là de la justice? est-ce là de l'humanité?

Qu'on abolisse la peine de mort, soit; nous le désirons vivement. La peine de mort nous paraît injuste et inutile; mais qu' alors on l'abolisse en même temps pour tous les crimes.

Mais Barbès ne subira pas même le châtiement prononcé contre lui par la cour des pairs. La peine de mort a été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité. On a dit : cette peine est pire que la mort. Le bagne est trop déshonorant pour un homme tel que Barbès! Mais il ne s'agit pas ici de considérations personnelles; il s'agit de savoir si Barbès était coupable, s'il avait commis les crimes qui lui étaient imputés, et cette question résolue affirmativement, Barbès doit être placé sur le même rang que tous les autres criminels, subir les mêmes peines que ceux qui ont sciemment et volontairement répandu le sang et compromis l'existence de la société. L'égalité devant la loi l'exige.

Dans toute autre circonstance, on approuverait la clémence royale qui pour soustraire au fer de la guillotine la tête d'un meurtrier ordinaire, commuait sa peine en celle des travaux forcés même à perpétuité. Mais ici encore on la blâme, on demande un privilège pour Barbès. Sur quoi donc est-il fondé? Les meurtres, commis par son ordre, ne sont-ils pas des meurtres?

de la pensée, quelle femme pourrait vous résister? Et puis tu es pâle... et, vois-tu, ce mot là résume tout. Nos poètes ont tant parlé de la pâleur, qu'il est désormais convenu que c'est le cachet d'une sensibilité profonde et d'une âme type. Etre pâle est un don du ciel, un moyen de se faire une position sociale, un état comme celui de ventriloque ou d'Albinos; le tout est de tirer parti de ce présent de la nature, et tu ne laisses rien à désirer à cet égard.

— Tu es fou, et bien impertinemment fou, répondit Arthur en haussant les épaules avec humeur.

— Dis que tu suis clairvoyant. Et toi-même, mon discret ami, tu n'ignores point que la belle et poétique figure (à servi merveilleusement près de Marie qui raffole de toi. La pauvre enfant se compromet tous les jours davantage pour le jeune homme pâle; elle est ridicule à force d'amour.

— Assez, Raymond, elle, du moins, épaugnez-la. Quand il serait vrai que mademoiselle de Beaugency eût deviné et accepté mon amour, ce serait un malheur de plus car sa famille n'en resterait pas moins inexorable!

— En vérité? Et tu ne vois pas que cet amour poussera vers toi la jeune fille d'une manière si ostensible, que sa famille sera forcée de te la donner!

— Sa famille cachera son amour, étouffera ses larmes et la mariera ailleurs.

L'indignation sans chaleur vraie d'Arthur avait fait place au ton d'une causerie raisonnée; Raymond lui-même avait moins de raillerie dans la voix. La dernière objection du jeune homme le fit réfléchir un moment; puis il reprit :

— Ce que tu dis est juste; mais tu peux prendre tes précautions : fais un éclat.

— Comment!

— En entraînant Marie à une démarche décisive... à un enlèvement, par exemple.

Arthur haussa les épaules.

— Cela est bon dans un opéra-comique; mais dans la vie réelle...

— La vie réelle n'est pas faite pour les êtres d'exception comme mademoiselle de Beaugency. Si je ne me trompe, tout ce qui la sortira de la voie commune lui paraîtra l'accomplissement d'une destinée d'élection qu'elle recherche.

quelque honteuse pensée qu'il croyait bien cachée au fond de son âme. Il se sentait insulté par cette indulgence qui semblait établir entre eux une parité qu'il n'aurait point voulu s'avouer, et il avait honte de cette association de deux âmes qui n'avaient que des vices pour point de contact.

Cependant Raymond ne s'était pas même aperçu de la froideur d'Arthur et il était toujours resté avec lui sur le même ton de familiarité. A peine fut-il entré qu'il se jeta sur un divan, caressa sa moustache blonde avec une coquetterie toute féminine, et fit quelques oiseuses questions qui conduisirent à une demande plus intime.

— A propos, dit-il tout-à-coup sans plus chercher de transition, tu es un homme fin; ton opinion est en baisse, et ton journal se meurt de consommation.

— Du moins, reprit Arthur, on ne pourra pas dire que j'ai transigné avec mes convictions.

— Non! c'était ton système, à toi, tu pensais arriver plus vite au but en ayant l'air de croire. Malheureusement, tu n'as point réussi. Au reste, tu as mieux que cela maintenant en perspective.

— Comment?

— Raymond se croisa les jambes en ricanant.

— N'as-tu pas rendez-vous ce soir au bal avec Mlle. de Beaugency? demanda-t-il.

Arthur tressaillit. Il y a, dans ces révélations brusques de notre propre pensée faites par un autre, un choc stupéfiant qui ne laisse point place d'abord à la manifestation du mécontentement; aussi relevait-il la tête avec une expression plus surprise qu'irritée.

— Que veux-tu dire? demanda-t-il.

Mais Raymond continua sans se donner la peine de répondre.

— Au fait, cinquante mille livres de rentes valent bien la peine de calculer quelle course il faut donner à son œil! On étudierait à moins l'art de la mélancolie et la gymnastique des soupirs.

Arthur avait eu le temps de se remettre, et il reprit avec cette dignité exagérée qui indique toujours l'absence de dignité réelle :

— Il y a certaines accusations auxquelles il est inutile de répondre, Raymond éclata de rire.

— Au reste, reprit Arthur un peu déconcerté, je ne sais ce qui a pu faire penser que j'avais des vues sur mademoiselle de Beaugency; je la connais à peine.

tres? Ne sont-ce pas des actes tout aussi flétrissants (peut-être le sont-ils davantage) que les actes d'un homme poussé à l'assassinat par la misère? Etranges doctrines que celles dont quelques ambitieux, au cœur pervers, à la raison troublée, se sont fait les organes en France!

Si l'entreprise de Barbès avait réussi, il aurait commencé, pour être fidèle à son programme, par faire table rase de toutes les institutions protectrices de la propriété. Guerre à la richesse, guerre à l'industrie, guerre à tous les éléments de prospérité sociale, tel était son cri de ralliement, et soyez en certains, tous ceux qui lui auraient résisté, qui auraient voulu défendre leur champ, leur palais, leur atelier, leur maison, auraient été impitoyablement massacrés ou livrés à la justice révolutionnaire du glaive.

Ne blâmons donc pas sa condamnation; mais ne nous élevons pas non plus contre la commutation de sa peine. Cette commutation est un grand pas vers l'abolition de la peine de mort.

M. le gouverneur de votre province vient d'informer les autorités communales qu'un Te Deum sera chanté, à l'occasion du 8^e anniversaire de l'inauguration du roi, le dimanche 21 de ce mois, dans la principale église de chaque ville et dans les églises paroissiales des campagnes. M. le gouverneur les invite à en informer les autorités civiles et militaires, afin qu'elles assistent à cette cérémonie.

Par ordonnance de M. le premier président de la cour d'appel de Liège, les assises de la province de Namur pour le 3^e trimestre de l'année 1859, s'ouvriront le lundi, 5 août, à Namur. M. Petit, conseiller, est nommé pour les présider.

M. le baron de T'Serclaes, qui jusqu'à présent a rempli les fonctions de secrétaire-général du département des affaires étrangères, va être chargé de représenter notre gouvernement auprès de diverses cours de l'Allemagne.

Une mission du même genre sera confiée à M. le baron Dieskau.

Le fils de M. le général Goethals va remplacer à Vienne M. le vicomte Amédée Vilain XIII, dans ses fonctions d'attaché à la légation belge. (Observateur.)

La Gazette d'Augsbourg donne, sous la date de Constantinople, le 27 juin, des détails sur les derniers moments du sultan. Le 26, il appela auprès de lui les fonctionnaires du sérail, dans lesquels il avait le plus de confiance; et les grands de l'empire, et leur fit ses adieux. Il parla avec une confiance inaltérable des bonnes intentions qui l'ont guidée. Il dit que le bien-être du peuple était son but, que s'il s'est parfois trompé, du moins sa bienveillance sera constatée dans l'avenir. Il ne pouvait, disait-il, se faire un reproche de ce que ceux qui l'entouraient ne puissent en dire autant d'eux-mêmes. Ces dernières paroles auraient été prononcées par lui avec un ton et un accent pénétrants qui indiquaient qu'il y attachait un sens très-significatif.

Peu après, le grand-seigneur fit appeler son fils aîné, Abdul-Mehid, son gendre et le président des Medchissi Ahkiamé Adie, Chorrew pacha, renommé, à juste titre, pour son courage et ses hautes capacités.

Après avoir essayé de consoler par des paroles pleines d'amitié Abdul-Mehid, qui fondait en larmes à ses côtés, il lui adressa plusieurs recommandations, qui nous ont été rapportées dans les termes suivants:

« Vous ne pouvez perdre de vue un seul instant la haute destinée où vous avez appelé la divine providence. Vous êtes encore jeune, et vous avez, par conséquent, plus que d'autres, besoin de l'aide d'amis fidèles et de conseillers expérimentés. Dès à présent, personne ne se montrera plus devant vous tel qu'il est intérieurement. Halil et Chorrew-pacha seront peut-être les seuls qui le feront. Rarement la pure vérité se montrera intacte à vos yeux. Vous pourrez donc vous aider de la pénétration de ces deux hommes. L'un est un exemple de résolution et de courage, l'autre un exemple de prévoyance et de circonspection qui vous seront utiles à une époque de troubles et de bouleversements. Vous pourrez achever l'ouvrage que votre père a commencé. » Après cette allocution le sultan parut touché, et sa voix s'était affaiblie.

Il ordonna que tous ceux qui étaient détenus pour dettes seraient mis en liberté et leurs dettes payées de sa cassette. Ensuite il fit remise aux habitants de Constantinople du nouvel impôt qui fut en dernier lieu levé pour l'assainissement de la capitale, de manière que les frais en seront aussi payés sur sa cassette.

Ces dispositions paraissent avoir été prises pour se concilier l'opinion publique à Constantinople où l'on craignait des désordres.

La maladie n'avait pas affaibli les facultés intellectuelles du

— C'est impossible... et sa famille... elle nous maudirait...
— Vous déshéritait; veux-tu dire?
— Nullement.
— Elle est fille unique, on lui pardonnera. En tous cas, vous auriez la réserve légale, ce qui est encore fort convenable. Puis, vois-tu, ces gens nobles ont du tact; ils ne font jamais de scandale inutile. Après l'éclat d'un enlèvement, ils sentiraient qu'ils n'ont rien à te refuser.
Et pour ce qui est de donner du retentissement à l'affaire, ajouta en riant Raymond, tu peux compter sur moi: ne suis-je pas journaliste?... Je dirai!

Le jeune homme prit une voix grotesquement solennelle:
« Qu'une jeune fille d'une de ces races que le monde appelle nobles, et qu'une éducation orgueilleuse n'avait pourtant point viciée, n'écoulant que la voix de son cœur, a repoussé loin d'elle de gothiques préjugés, et vient de s'enfuir avec un jeune homme sans naissance et sans fortune, mais appelé aux hautes destinées du talent! »

Je désignerai les personnes de telle sorte, qu'on ne pourra s'y méprendre, et le baron de Beaugency sera trop heureux de tout étouffer par un mariage.

Le front d'Arthur s'était coloré d'une de ces rougeurs équivoques qui peuvent être ou l'expression d'une adhésion humiliste dans votre pensée, ou celle d'une indignation méprisante; il garda un instant le silence, puis se leva et prit son chapeau.

— Voilà assez de folies, dit-il à Raymond; viens, le bal doit être commencé.

III.
Le salon retentissait du son des instruments et du bruit de la danse. On entendait éclater les rires frais des jeunes filles, les exclamations complémenteuses des jeunes gens; puis les murmures plus sourds de ces mystérieuses causeries qu'on basarde à travers les bruyantes harmonies du bal. La fête était dans toute sa beauté.

Il y a tant d'enchantement dans un bal! là les fronts soucieux perdent leurs rides; l'air, chargé de parfums, passe sur les yeux humides comme une main bien-aimée; les flois souriants de danseurs roulent avec l'oubli, et le malheureux lui-même se sent entraîné à la remorque de cette joie universelle.

sultan, car le 25, il renvoya, avec humeur, à l'amiral Roussin, une note du cabinet des Tuileries, où l'on demandait catégoriquement au sultan de ne pas troubler la paix de l'Orient. Le sultan parait avoir déclaré que le langage de cette note qui n'était qu'une parodie de celle de Napoléon, ne l'avait pas étonné. qu'il savait depuis long-temps qu'en France il n'existait plus de sympathie pour la Turquie, mais bien pour les rebelles de l'Égypte, et que les vrais amis des ottomans sont la Russie, l'Angleterre et l'Autriche.

Cette opinion est ici populaire et on parle de projets de partage présentés par la France et non acceptés par les autres puissances.

Le ministre des finances porte à la connaissance du public, qu'à dater de ce jour, le taux d'intérêt des bons du trésor de 1000 fr. et au dessus, est fixé comme suit: à un an de date: 4 1/2 p. c. l'an; à 6 mois de date, 4 p. c. l'an, à 3 mois de date, 3 p. c. l'an.

Ces bons continueront, du reste, à être émis aux conditions prescrites par l'avis publié sous la date du 20 janvier 1855. (Moniteur.)

Le ministre de la guerre prévient les personnes qui ont des prétentions à former à charge du ci-devant royaume des Pays-Bas, du chef du service militaire ou de livraisons faites pour l'armée, qu'elles doivent adresser, sans aucun délai, leurs réclamations, accompagnées des pièces justificatives, au ministère des finances, bureau de liquidation, à Bruxelles. (Idem.)

— Le Moniteur publie un nouveau programme des connaissances exigées pour le concours: 1^o des élèves ingénieurs ayant terminé leur temps d'études; 2^o des candidats étrangers au corps qui aspirent au grade de sous-ingénieur.

Des lettres particulières annoncent que les travaux ont été suspendus dans tous les établissements industriels de Birmingham et les environs. La plus grande anxiété règne dans les autres villes manufacturières, et à Londres même, on n'est pas sans inquiétude sur ces mouvements qui paraissent dirigés par de grands meneurs. Partout les classes laborieuses seront donc victimes des intrigues politiques.

— La session législative 1859-1860 sera, dit-on, ouverte dans le courant du mois de septembre au plus tard. On espère connaître à cette époque les résultats des travaux de la commission financière réunie à Utrecht, exclusivement relatifs à la dette. Le gouvernement présentera des projets réglant ce point important; les chambres s'occuperont de l'arrière, et les budgets des recettes et dépenses pourront être discutés avant la fin de l'année. (Comm. Belge.)

— Le Modérateur de Mons, daté d'hier, contient les lignes suivantes que nous croyons avoir besoin de confirmation plus précise pour y ajouter foi:

« On assure que l'ordre de démolir les fortifications de cette ville y est arrivé. Les travaux de démantèlement doivent commencer hors la porte de Berlaumont. Des soldats du corps des mineurs sont incessamment attendus pour mettre la main à l'œuvre. De tous les bâtiments militaires, on ne conserverait que l'arsenal. »

— Une commission vient d'être nommée par M. le ministre des travaux publics à l'effet de rechercher s'il y a nécessité actuelle d'autoriser l'exploitation des mines de houille gisant sous le territoire de Charleroi, si l'exécution de ces travaux peut offrir des dangers pour la sûreté des maisons et bâtiments militaires situés dans la partie haute de la ville. Cette commission se compose de 4 membres; savoir: MM. Gonot, ingénieur en chef de la province du Hainaut; Cauchy, ingénieur en chef de la province de Namur; Dutilleul, colonel du génie, et Dandelin lieutenant-colonel de la même arme.

Un arrêté royal en date du 16 de ce mois nomme les membres du jury d'examen pour la médecine vétérinaire, et fixe sa réunion à Bruxelles au 26 août prochain.

Les membres du jury sont: MM. Froimont, docteur en médecine, professeur à l'école vétérinaire de l'état; Graux, docteur en médecine, professeur à la même école; Verheyen, médecin vétérinaire de 1^{re} classe, inspecteur-général du service vétérinaire de l'armée; Brogniez, vétérinaire de 1^{re} classe et professeur à l'école de l'état; Godart, vétérinaire de 1^{re} classe à Mons; Desaipe, docteur en médecine, ancien directeur et professeur de l'école vétérinaire de Liège; et Gandy, vétérinaire de 1^{re} classe et professeur à l'école de l'état.

Les membres suppléants sont MM. Delwart, vétérinaire de 1^{re} classe et professeur à l'école de l'état; Crevecoeur, vétérinaire de 1^{re} classe à Tervueren; Delle, id. à Anvers; Foelen, id. à St-Trond; Hoeben, id. à Fexhe-les-Élins; Houz, id. à Marche; et Tiernesse, id. professeur agrégé et directeur des

Mais parmi ces figures à expression riante, il y en avait une plus lumineuse que toutes les autres. Mlle. de Beaugency semblait abîmée dans son bonheur: uniquement occupée d'Arthur, elle restait immobile au milieu de ces mouvements joyeux, et son long regard planait sur la foule sans la voir: le monde tout entier était sorti de son âme, qui ne contenait plus maintenant que la pensée du jeune homme. Voulaient échapper aux invitations sans cesse renouvelées qui troublaient son enchantement, elle se dirigea vers une croisée, souleva le double rideau de soie qui la cachait, et se glissa sur le balcon.

C'était une belle soirée du mois de mars, froide encore, mais qui apportait déjà quelques exhalaisons de printemps; une de ces soirées où le vent ne souffle plus dans les feuilles séchées, et nous arrive en rafales parfumées de violettes et d'hyacinthes.

Marie se sentit rafraîchie par cette brise un peu rude. Si heureuse, elle n'avait pas trop de tout le ciel à respirer! Elle s'appuya sur la balustrade du balcon, contempla long-temps la nuit scintillante d'étoiles; puis, saisie d'un de ces élans de pitié qui ne viennent que dans les grandes joies, elle joignit les mains comme si elle eût voulu prier.

Le bruit d'un rideau qu'on écarte et celui d'un pas qui cherche à se dérober la fit se redresser précipitamment: Arthur était déjà près d'elle.

— Pardon, dit-il, j'ai enlevé un ange à sa méditation.

La jeune fille rougit.

— Cette nature est si belle, répondit-elle, que je n'ai pu me défendre, en sa présence, d'un mouvement religieux. Ne raillez pas cette faiblesse.

— Moi vous raillez? Me croyez-vous donc sans foi parce que je suis sans espérance!

— Et pourquoi sans espérance? dit l'enfant à voix basse.

— Est-ce à vous de me le demander, Marie!... Ne connaissez-vous point le fond de toutes mes pensées? voulez-vous aussi vous envelopper de ces étroites dissimulations auxquelles la femme est accoutumée?

— Non, dit la jeune fille vivement, je vous ai compris... Mais vous?

— Moi? Je sais que vous avez été touchée de mon amour; mais tant d'obstacles nous séparent!... Vous êtes femme, Marie, vous vous lasserez de lutter pour un malheureux qui ne peut vous payer de vos sacrifices que par de nouvelles douleurs.

— Dieu est témoin que c'est vous qui avez parlé de ces sacrifices; moi, je n'avais pensé qu'au bonheur de nous être rencontrés.

travaux anatomiques à l'école de l'état.

Le même arrêté détermine les matières qui feront l'objet des examens.

MOYEN DE SURETÉ POUR LES CHAUDIÈRES A VAPEUR.

Inutilité d'un manomètre à air libre.

Nous avons publié, il y a plus d'un an, trois articles sur les causes des explosions foudroyantes des chaudières à vapeur. Nos conclusions étaient que les soupapes, quelque nombreuses, quelque larges qu'elles fussent, ne pouvaient préserver de ces sortes d'explosions, les plus nombreuses, les plus désastreuses et peut-être même les seules contre lesquelles on ait besoin de se tenir en garde, avec une sollicitude constante.

Nous avons vu avec plaisir que nos idées avaient prévalu chez les savans les plus avancés de France, tels que MM. Arago le baron Séguier, Galli, etc.

Il résulte de notre système que lorsqu'on a laissé abaisser le niveau d'eau dans les chaudières jusqu'au point de laisser rougir une partie de ses parois, si, en ce moment, on met en train la machine en ouvrant subitement le robinet d'admission, ou si l'on soulève une soupape, l'eau s'élève en cône vers les ouvertures, puis revient avec force contre les parois rougies de la chaudière et produit l'explosion foudroyante, à l'instar de la goutte d'eau écrasée sur une plaque de fer chauffée au rouge cerise.

Les soupapes ne peuvent pas plus protéger les chaudières de cette espèce d'explosion, que la lumière ne préserve les canons contre l'explosion de la poudre qu'ils contiennent, car la vapeur joue ici le rôle de la poudre elle-même par sa production éclatante, subite, instantanée.

D'après cela, nous n'avons pu voir qu'avec peine dans les nouveaux réglemens sur les machines à vapeur, que le ministre impose aux fabricans l'adoption coûteuse d'un manomètre à air libre: c'est une dépense de deux ou trois cents francs de mercure qui ne remédie à rien, pas même à l'adhérence des soupapes, et qui ne fonctionne que pendant l'action normale de la machine et n'indique rien de plus que le manomètre à air comprimé.

Le point essentiel, sur lequel l'auteur du réglement aurait dû porter son attention, c'était le moyen de s'opposer ou de remédier à l'abaissement de l'eau dans les chaudières; cause qui a produit le mois dernier l'explosion du bateau le Parisien, ce dont nous sommes assurés sur les lieux.

Nous recommandons l'appareil nouveau et bien conçu que M. Cochot s'est empressé d'adopter, pour ses navires, d'après les conseils du baron Séguier, membre de l'académie des sciences. Il consiste en un flotteur sans boète à bourrage qui fait agir un sifflet de locomotive, dès que le niveau de l'eau s'est abaissé au-dessous du point voulu.

Le modèle de cet organe, construit par l'ingénieur Bourdon, figurait à l'exposition, avec l'indication du prix de 120 fr. Nous l'avons retenu pour le Musée de Bruxelles. JOBARD.

Liste des jurés tirés au sort, à l'audience du tribunal civil de première instance, du 17 juillet 1859.

5^e SESSION DE 1859 DES ASSISES DE LIÈGE.

- Penay, Pierre Charles, rentier, à Battée.
Devillers, Lamb. Jos., docteur en médecine, à Glons.
Delheid, Jean Franc., chirurgien, rue Neuve.
Houbin, Franc., bourgmestre et artiste vétérinaire, à Fexhe-Slins.
Lhoest, Guill., fabricant d'armes, quai St-Léonard.
Terwagne, César, avoué, rue Basse-Sauvemère.
Martial, Eugène, notaire, à Fexhe-Slins.
Piette, Louis, bijoutier, place St-Pierre.
De Liedekerke, Jacques Bern., rentier, à Pailhe.
Boulanger, David, docteur en médecine, à G. and-Rechain.
Bertrand, François Jacques, notaire, place St-Pierre.
Biar, Grég., notaire, place St-Paul.
Tilman, Jean Joseph, négociant, rue Féronstrée.
Ancion, père, Dieudonné, fabricant d'armes, quai de la Sauvenière.
Warnotte, Charles, échevin, à Verviers.
Mullendorf, François, négociant, à Verviers.
Debeve, Nicolas-Jos., ex-notaire, rue Sœurs de Hasque.
Halleux-Tinlot, Franc., rentier, à Nandrin.
Clermont, Alphonse, avoué, quai de la Sauvenière.
De Bellefroid-d'Oudoumont, J. C. F. A., rentier, à Verlaine.
Leshroussart, Ph., professeur à l'Université, rue des Clarisses.
De Sauvage, F. Jos., négociant, rue Féronstrée, n^o 669.
Belhune-Fassin, François, négociant, rue du Pont.
Rutten, J. Alb., rentier, à Cornesse.
ansiaux, Nic. Jos. Vict., doct. en chirurgie, rue Féronstrée.
Hureau, Jacq. Jos., docteur en médecine, à Hocheporte.
Davignon, Léon Jos., pharmacien et conseiller commun., à Verviers.
Springel, Barth. And. Jos., distillateur, à Huy.
Beurrkens, H., négociant, rue d'Avroir.
De Spirlet, Alexand., rentier, Hors-Château.

JURÉS SUPPLÉMENTAIRES.

- Desaipe, Jean Max. J. docteur en méd., rue du Pot-d'Or.
Malherbe, Renier, doct. en chirurgie, sur la Batte.
Vottem, Ferd. Ch. Ed., doct. en méd., rue de l'Université.
Defooz, J. H. Nic., professeur à l'Université, sur les Fossés.

— Pardon, j'ai tort de vous attrister, je le sais; c'est mal, cette prudence d'avenir... Je ne devrais songer qu'au présent, qu'à vous, Marie, qu'à vous qui avez voulu me guérir de mon désespoir, — vous qui m'aimez! — car vous m'aimez?

Marie pleurait doucement, et pourtant elle répondit.

— Je vous aime.

— Oh! répétez le souvent; dites-moi, Marie, que vous serez à moi, et a nul autre.

— Je vous l'ai promis.

Un étrange éclair de triomphe passa dans le regard d'Arthur; la jeune fille sourit comme un ange, car elle crut que c'était le bonheur qui lui donnait cette lumière. Il y eut un instant de silence pendant lequel, sa main dans la main du jeune homme et sa tête appuyée sur le balcon, elle laissa couler ses larmes.

Tout-à-coup Arthur lui montra une étoile qui courait à l'horizon et alla mourir dans la nuit.

— Voyez, dit-il, elle n'a fait que briller un instant au ciel; elle a parcouru dans une seconde l'espace que ses sœurs mettent une éternité à parcourir; ainsi en sera-t-il peut être de moi! Qui sait si je n'épuise point dans ce moment tout le bonheur qui m'avait été réservé?

— C'est vous qui êtes faible maintenant, répondit la jeune fille, moi qui ne suis qu'une femme, je ne doute pas de l'avenir; j'ai confiance en Dieu et en vous; Dieu ni vous ne me trompez.

Dans ce moment la musique, qui s'était tue, donna de nouveau le signal de la danse.

— Rentrons, dit Arthur, une absence plus longue pourrait être remarquée.

Il sortit le premier; la jeune fille ne tarda pas à le suivre. En passant devant un groupe de femmes qui se trouvaient près de la fenêtre, elle entendit un éclat de rire à demi voilé, puis une voix pleine d'un amer triomphe, s'écria:

— Ils y étaient tous deux!

L'enfant entendit ces paroles et cet éclat de rire comme les esprits bienheureux entendent les bruits de la terre; elle portait dans son âme trop de bonheur pour qu'une raillerie la troublât.

(La fin à un prochain numéro.)

ETAT CIVIL DE LIEGE DU 18 JUILLET.

Naisances : 2 garçons, 2 filles.
Décès : 1 garçon, 2 filles, 3 hommes, 2 femmes, savoir :
Louis Joseph Lafontaine, âgé de 46 ans, fondeur en cuivre, derrière St.-Georges, époux de Marie Catherine Welle. — Nicolas Yerna, âgé de 45 ans, paveur, à Ans-et-Glain, célibataire. — P. G. D. Welle, âgé de 55 ans, capitaine de cavalerie en non activité, rue Souverain-Pont, époux de Marie Jh. Ag. Magnée. — Marie Matriche, âgée de 82 ans, sans profession, rue Basse-Chaussée, veuve de Jn. Roland Chantraine. — Catherine Simon, âgée de 26 ans, couturière, faubourg Ste-Marguerite.

AVIS.

THÉÂTRE DE LIÈGE.

La commission administrative invite MM. les artistes musiciens qui désireraient faire partie de l'orchestre pour l'année théâtrale 1859 à 1840, à se faire inscrire chez M. le directeur-gérant, place du Spectacle, n° 798, où ils pourront prendre connaissance des conditions.

ANNONCES.

AU GRAND SANS-SOUCI.

A l'occasion de la FÊTE D'AVROY, on donnera dimanche 21 HARMONIE de 5 à 8 heures, et BAL après. Lundi 22 BAL, mardi 23, GRAND CONCERT qui commencera à 5 heures et sera suivi d'un BAL, et jeudi BAL.

A LOUER présentement un BEAU QUARTIER indépendant avec JARDIN à Ste-Claire. S'y adresser.

La MAISON n. 860, place du Spectacle, avec remise, écurie, eau de la Fontaine Roland, etc., etc., est à LOUER. S'adresser Basse-Sauvinière n. 24.

Belles et bonnes BRIQUES à VENDRE à 10 fr. le 1,000. S'adresser chez CRESPIEN, maître maçon, à Ramet.

A VENDRE

LE BEAU

Domaine de Chokier,

Entre Liège et Huy, sur les bords de la Meuse.

Il se compose

d'un superbe château

placé sur un rocher à pic, d'où l'on jouit de la plus belle vue; de trois belles Fermes, Terres, Prés et Bois, le tout formant un ensemble et contenant environ 570 bonniers; de Carrières de Pierres de Taille et Calcaire avec Four à Chaux au bord de la Meuse; d'une bonne Houillère qui sera prochainement en rapport.

S'adresser pour voir la propriété à Mme. la baronne DE SERDOBIN, au château de Chokier, et pour connaître les conditions de la vente, en l'étude à Liège du notaire GILKINET ou à M. DISTER, employé au bureau des hypothèques, à Liège.

Le VENDREDI 26 Juillet courant, à 11 heures, M^r DUSART, notaire à Liège, VENDRA aux enchères, en son étude, rue Féronstrée,

UNE MAISON,

restaurée à neuf, avec cour et un petit jardin, située à Liège, quai d'Avroy, n° 654.

ADMINISTRATION

DE

L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

VILLE DE LIEGE.

VENTE

DE BEAUX ET

BONS CHEVAUX

DEVENUS INUTILES PAR LE PASSAGE DU PIED DE GUERRE AU PIED DE PAIX.

LUNDI et MARDI 22 et 25 Juillet, à 10 heures du matin dans la cour du Palais-de-Justice, à Liège, il sera vendu par le ministère du notaire PARMENTIER,

28 BEAUX ET FORTS CHEVAUX

de fourgons, provenant du 3^me régiment de chasseurs et du corps des sapeurs-mineurs.

Les acheteurs auront la faculté, moyennant caution, de payer leur prix par tiers, de 5 mois en 5 mois sans intérêts le premier exigible au moment de la vente.

Ces chevaux qui conviennent également au trait, à la selle, au labour, et au roulage, se trouvent dans les casernes de Liège où les amateurs pourront les voir à partir du 15 juillet. 840

ODONTINE

Composée par M. PELLETIER, professeur à l'école de pharmacie de Paris, inventeur du Sulfate de Quinine.

Ce nouveau dentifrice, solide, d'une odeur et d'une saveur agréables, joint à la propriété de blanchir les dents celle d'en conserver et durcir l'émail, ainsi que d'en prévenir et arrêter la carie. L'ELIXIR qui l'accompagne, composé d'après les mêmes principes, calme les douleurs, fortifie les gencives, détruit la fétidité de l'haleine, donne à la bouche une fraîcheur des plus agréables.

A LIÈGE, chez M^{me} JANNÉ-JANSSON.

A LOUER, pour en jouir de suite, une fort belle et spacieuse MAISON, fraîchement décorée, avec grands salons et salle de bains. Cette maison est chauffée par un calorifère et peut se louer avec ou sans remises et écuries.

On pourrait, si on le désire, y joindre un autre vaste bâtiment séparé du premier par une cour. L'ensemble est très-convenable pour un hôtel ou tout autre établissement industriel. — S'y adresser rue Hors-Château, n° 1. 746

ATELIER

DE

MARÉCHALERIE

ANGLAISE ET FRANÇAISE,

ÉTABLI

AU COUVENT DE Ste-CLAIRE FOND St-SERVAIS A LIEGE.

Monsieur B. FIERAERT a l'honneur d'informer le public de l'arrivée du MARECHAL ANGLAIS qu'il a engagé pour son établissement.

Ce maître maréchal est élève du célèbre BARROW, de Londres. Il a été longtemps attaché aux harras des ducs de RUTLAND et de GRAFTON à NEWMARKET.

Messieurs les propriétaires de chevaux sont invités à venir visiter l'atelier; ils pourront se convaincre de la supériorité des ferrures mises en usage pour tous les chevaux de LUXE ou de TRAVAIL, et ils apprendront tous les avantages dont ils jouiront à cet établissement. 457

L. LEVASSEUR,

NEGOCIANT,

PIED DU PONT D'ILE, N. 776, MAISON ORBAN,

confectionne toute espèce de REGISTRES à dos élastiques et brisés, à l'allemande et à la française, PORTEFEUILLES, reliures et cartonnages; il tient tout ce qui concerne la fourniture de bureaux.

Au même magasin, FABRIQUE DE COLS EN SATIN et EN CRINOLINE. Nouvel envoi de GANTS de peau 1^{re} qualité à 1 Fr. 75 et autres, bretelles, parfumeries, etc.

BEL ACCORDEON n'ayant pas servi, à vendre d'OCCASION

CHAPEAUX de Palmier et de paille d'Italie de 2 à 8 frs.

VILLE DE LIEGE.

TRAVAUX PUBLICS.

Le collège des bourgmestre et échevins procédera, le lundi 22 de ce mois, à midi, dans l'une des salles de l'hôtel-de-ville,

A L'ADJUDICATION DES TRAVAUX

A EXÉCUTER POUR LA

RECONSTRUCTION DU MUR DE QUAI

ET

d'autres ouvrages d'art

le long de la rive droite de la Meuse, en Pécheurne, et à l'embranchement de la rivière dite Trou-Saucy, en amont de l'Abattoir.

On peut voir le cahier des charges et les plans au bureau des travaux publics.

A l'Hôtel-de-Ville, le 10 juillet 1859.

Le président, J. J. Tilman.

Librairie de Riga.

NOUVELLES PUBLICATIONS.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par M. Thiers, belle édition en quatre gros volumes in-8°, papier vélin, ornée de 56 portraits et de fac-simile. 1859. Prix : 20 francs.
TENUE DE LIVRES, ENSEIGNÉE SANS MAÎTRE, par Jacotot, nouvelle édition considérablement augmentée, 1 vol., planches. 1859. 5 fr.
ÉLÉMENTS DE DESSIN INDUSTRIEL, par Tudot, 1 vol. avec 5 belles planches. 1 fr. 25 c.
ÉLÉMENTS D'ARITHMÉTIQUE, par M. Noël, professeur à l'université de Liège, 1 vol. in-12. 1 fr. 30 c.
MANUEL DU BIBLIOPHILE, par Constantin, édition augmentée, 1 vol in-12, papier de Hollande, orné de planches. 4 fr. 50 c.
LES ENFANS CÉLÈBRES, par Masson, 2 vol. in-18, 1 fr. 80 c.

En vente à la même librairie : les ŒUVRES COMPLÈTES d'AUGUSTIN THIERRY, de HALLAM, de MIGNET, VILLEMAIN et SISMONDI. 12 vol. in-8°, à 5 fr. le volume.

ASSORTIMENT DE LIVRES

POUR LES

DISTRIBUTIONS DE PRIX.

CHEMIN DE FER. — TARIF D.S VOYAGEURS.

Table with columns: STATIONS DE DÉPART, STATIONS DE DESTINATIONS (A BRUXELLES, A MALINES, A ANVERS), and various fare rates.

BOURSES.

PARIS, LE 17 JUILLET.

Table of market prices for Paris, including items like 3 p. c., 4 p. c., 5 p. c., and various bonds.

LONDRES, LE 16 JUILLET.

Table of market prices for London, including 5% consolidés, BELGE 1852, and other securities.

AMSTERDAM, LE 17 JUILLET.

Table of market prices for Amsterdam, including Dette active, 5 p. c., and various exchange rates.

ANVERS, LE 18 JUILLET.

Table of market prices for Antwerp, including Anvers. Dette act., Prusse. Em. à Berl., and various exchange rates.

BULLETIN DE BOURSE.

La rente espagnole, malgré une hausse de 1/4 0/0 à la bourse de Paris d'hier, a fléchi sur son cours d'ouverture de 18 9/16 A jusque 18 7/16. Les actions de la société de commerce 91 5/4 P 92 P avec peu d'affaires. Les obligations belges 5 p. c., pour lesquelles il y avait quelques petites demandes, ont été faites à 70 7/8. Le 4 p. c. lourd à 91 5/4.

BRUXELLES, LE 18 JUILLET.

Table of market prices for Brussels, including Dette active 2 1/2, Emp. Rothschild, and various exchange rates.

VIENNE, LE 9 JUILLET.

Métalliques 5 p. c., 107 5/4. — Actions de la Banque 1500.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 18 JUILLET.

Le bric meek. Helena, v. d'Odessa, ch. de céréales.
La golette anglaise Restless, v. de New-Castle, ch. de charbon.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 18 JUILLET 1859.

Froment, l'hectolitre, fr. 25 62.
Seigle, idem, fr. 15 25.

Imprimerie de J.-B. NOSSANT, rue du Pot-d'Or, à Liège, N° 623.